ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 5040

Texte de la question

M Francois Hollande appelle l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur le probleme, maintes fois evoque par les organisations syndicales, du paiement des differentes primes, en particulier la prime de rendement. Elles souhaitent en effet que le paiement de cette prime constitue un reel element de remuneration et qu'a ce titre elle entre dans le calcul des droits a pension, notamment. Cela constituerait un avantage non negligeable pour l'ensemble du personnel. Elles indiquent en outre, que, s'agissant des petites categories, le montant de la prime de rendement demeure encore inferieur a un mois de salaire alors que pour d'autres categories il depasse largement l'equivalent d'un mois de salaire : cela est donc de nature a creer des distorsions au sein du personnel. En consequence, il lui demande de lui indiquer quelle est la strategie qu'il compte adopter pour regler globalement ce probleme.

Texte de la réponse

Reponse. - L'integration des indemnites dans le traitement soumis a retenue pour pension, ainsi que tout ce qui concerne la remuneration de l'ensemble des fonctionnaires est une question de portee interministerielle. Toute modification de cette reglementation implique donc une decision generale relevant a ce titre de la competence exclusive du ministre de l'economie, des finances et du budget et du ministre de la fonction publique et des reformes administratives. Par ailleurs, l'appreciation des ecarts de remuneration au sein de l'administration des postes, des telecommunications et de l'espace ne saurait se limiter aux seules indemnites. C'est ainsi que les ecarts extremes de remuneration globale sont actuellement, pour les fonctionnaires ayant deux enfants a charge, de 1 a 5,7 avant l'impot et de 1 a 4,7 apres impot. En ce qui concerne plus particulierement la prime de rendement, elle n'est pas seulement un complement de remuneration mais aussi un instrument de motivation pour les cadres ; neanmoins l'objectif poursuivi depuis plusieurs annees consiste a reduire les ecarts entre les differentes categories de personnels. Ainsi, le pourcentage d'accroissement des taux de la prime de rendement est plus faible pour les personnels superieurs. A titre d'exemple, entre 1981 et 1988, la prime de rendement d'un prepose a ete majoree de 55 p 100 alors que celles payees aux personnels percevant les taux les plus eleves ne l'ont ete que de 32 p 100. Toutefois, le montant de cette prime demeure nettement inferieur a celui d'un treizieme mois pour les agents des categories B, C, D et pour une partie importante des agents de categorie A ; la realisation de cet objectif exigerait un abondement supplementaire de 1,8 milliard de francs environ.

Données clés

Auteur : M. Hollande Fran•ois
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 5040
Rubrique : Postes et telecommunications
Ministère interrogé : postes, télécommunications et espace
Ministère attributaire : postes, télécommunications et espace

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 novembre 1988, page 3147